

Les Formations

AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Pour être Auxiliaire de Puériculture, il faut être titulaire d'un DEAP (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture).

Le diplôme se compose de 1 435 h d'enseignements théoriques et cliniques, en IFAP (institut de formation d'auxiliaire de puériculture) sur 17 semaines soit 595h. Un stage de 24 semaines (840h) complète la formation.

AIDE-SOIGNANT

Pour être Aide-Soignant, il faut être titulaire d'un DEAS (Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant).

Le diplôme d'Etat d'Aide-Soignant peut également être obtenu par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Le candidat doit alors justifier des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu

Pour nous contacter



Site Mont-Héry
1 Rue de la Fraternité - BP 2059
51001 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex
Téléphone : 03 26 69 32 70
Télécopie : 03 26 68 34 49

cfc@ozanam-lycee.fr
Site web : www.ozanam-lycee.fr
Espace pédagogique : www.ozanet.fr

PORTES OUVERTES
Samedi 7 Février 2015
De 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Convention de Partenariat
avec l'internat du Lycée OZANAM

Formation Continue

Prépa concours Aide-Soignant

Auxiliaire de



Lycée Polyvalent
Lycée des Métiers
« Services à la Personne »

La Prépa Concours

CONDITIONS D'ACCÈS

La préparation au concours s'effectue :

- de Septembre à Mars, soit 150 heures, pour les personnes non titulaires d'un diplôme de niveau IV
- de Novembre à Mars, soit 117 heures, pour les personnes titulaires d'un diplôme de niveau IV.

La formation s'effectue sur 1 voir 2 journées par se-



EPREUVES DE SÉLECTION

Pour le concours d'Aide-Soignant, il faut passer une épreuve écrite d'admissibilité de culture générale et une épreuve orale d'admission

Pour le concours d'Auxiliaire de Puériculture, deux épreuves écrites d'admissibilité (culture générale et tests) et une épreuve orale d'admission sont demandées.

Sont dispensés de passer l'épreuve écrite d'admissibilité de Culture Générale :

- Les titulaires d'un diplôme de niveau IV (CAP)
- Les titulaires d'un diplôme ou titre du secteur sanitaire et social de niveau V.
- Les titulaires d'un Baccalauréat (toutes séries).

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter aux épreuves écrites d'admissibilité.



LES MATIÈRES

Les modules suivis au cours de la formation sont :

- * Biologie
- * Culture Sanitaire et Sociale
- * Culture Générale
- * Mathématiques
- * Tests Psychotechniques
- * Communication orale

Le programme est donc complet et permet d'être préparé correctement aux différentes épreuves.

QUALITÉS REQUISES

Pour intégrer la formation de Préparation aux concours d'entrée d'Aide-Soignant ou d'Auxiliaire de Puériculture, des qualités sont demandées afin de vous préparer au mieux :

- Autonomie
- Sens de l'observation
- Disponibilité
- Esprit d'équipe
- Rigoureux, sérieux....

Modes de financement :

DIF, CIF, Contrat Aidé, Autofinancement, Employeur...